



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 30990

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes que rencontrent quotidiennement les personnes handicapées pour mener une vie indépendante. La conquête de l'autonomie passe avant tout par une compensation globale et personnalisée du handicap, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui. Or, ceci était proposé par le rapport de 1995 sur les aides techniques, du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, qui précisait en substance que les moyens de compensation constituaient un élément de la stratégie d'autonomisation des personnes handicapées. Des points particuliers préoccupent notamment les associations françaises des handicapés : la nécessité de faire respecter les lois déjà existantes en ce qui concerne l'accessibilité notamment aux bâtiments publics, la nécessité de mettre en place des lieux uniques de référence dans chaque département qui centralisent à la fois les demandes et le suivi administratif des dossiers des personnes handicapées, la nécessité de la mise en oeuvre d'une nomenclature fonctionnelle en lieu et place de la référence unique au tarif interministériel de prestations sanitaires (TIPS). Elle lui demande donc quelles mesures concrètes elle compte prendre sur ces différents points dans le cadre de la réforme de la loi du 30 juin 1975.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30990

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3402